



# De la dignité humaine à la norme sociale

Etats généraux de l'insertion 2013

**Ricardo Cherenti**

**Le 15 octobre 2013, La Marlagne**

**La dignité est une qualité  
recommandée aux pauvres pour  
les consoler de leur pauvreté**



## Pourquoi ce thème?

A- Il est la base de toutes les politiques des CPAS

B- Une vision idéologique = la valeur travail

C- Les « bonnes intentions » = « indignation »



# Introduction

## La loi organique - art. 1<sup>er</sup>

« *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

- C'est la raison d'être du CPAS.
- C'est une notion fondamentale.
- C'est une notion peu claire et indéfinie.
- La dignité est un préalable.
- Qu'est-ce qu'une vie conforme à quelque chose de non défini?



## a. Les Romains



Dignité = Dignus  $\implies$  Dignitas = « qui vaut ».  
La dignité comme statut discriminant

## b. Les chrétiens



L'homme est fait à l'image de Dieu.

Si Dieu existe et si tous les hommes sont faits à son image et ressemblance alors, tous les hommes sont dignes d'une dignité absolue, inconditionnelle.

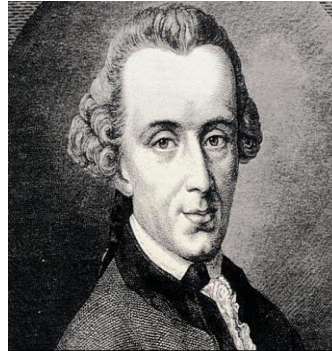
Idée: Tous fils de Dieu - fraternité

Des questions:

- Quid des femmes?
- Controverse de Valladolid



## c. Kant



« *Tous les hommes sont dignes de la même dignité car si les choses ont un prix, l'homme, lui, a une dignité, laquelle est sans degrés, ni parties, et cela serait vrai quand bien même Dieu n'existerait pas* ».

- Distinction entre le prix et la dignité.
- La raison et le devoir moral.
- La notion de « respect », selon Kant, doit accompagner la notion de dignité... mais est-ce suffisant?
- Quid de l'amour?



## d. Hegel



Hegel complète Kant par la notion de **reconnaissance**.

Tout le monde recherche de la reconnaissance (Cf. Levinas)

Le CPAS a pour mission de porter un regard social qui peut relever du concept de reconnaissance (et de la reconnaissance du besoin)

Mais si pas de reconnaissance? (Honneth)



## 2. Dignité et droit



Logique différente... Il ne s'agit plus d'ontologie mais de rapports sociaux et de principe.

**Les droits de l'Homme** - art. 1<sup>er</sup>: « *Tous les êtres humains naissent **libres et égaux en dignité et en droits**. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

**La constitution** art. 23:

- 1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle;
- 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- 3° le droit à un logement décent;
- 4° le droit à la protection d'un environnement sain;
- 5° le droit à l'épanouissement culturel et social.





## Pratiques attentatoires à la dignité humaine et sanction juridique

- Tribunal d'Anvers et CEDH

Le principe est difficilement mobilisable devant un tribunal.  
Des principes concurrents (ex: la liberté).

- Kant contre Sade?

## 3- La norme juridique

- D'une architecture verticale à horizontale
  
- Connexion – déconnexion. Ex: Sept. 2001
  - Sade est présent
  
- La « soft law ». Ex: l'U.E.
  - Exit le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire
  - Quelle démocratie?



## 4- La norme sociale

- L'idéologie
- De la norme juridique à la norme sociale. Ex: ne pas accepter d'octroyer un RI car sanction Onem
- De la norme sociale à la norme juridique... Ping-pong.
- La norme sociale peut se concrétiser par une norme juridique. Ex: l'activation.
- Perte de clarté



## 5- Dans les CPAS

- La loi CPAS est très bien faite. Le CPAS est un lieu de débat public.  
Ex: que serait un « revenu dignité »?
- Attention au consensus à tout prix!
- Le CPAS est un **regard social** porté et qui vise à chercher, par le débat, l'aide qui puisse permettre de « *mener une vie conforme à la dignité humaine* »... mais on ne sait pas ce qu'est la D.H.



# Conclusion

La dignité est une notion introuvable mais qu'il faut toujours chercher à trouver

et

**Malheur si quelqu'un trouve!**



# Merci de votre attention

